



## **DÉCLARATION AFRICAINE CONTRE L'ÉPILEPSIE**

Sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de la Ligue Internationale Contre l'Épilepsie (LICE) et du Bureau International pour l'Épilepsie (BIE), dans le cadre de la Campagne Mondiale Contre l'Épilepsie, une réunion "Épilepsie: Priorité de Santé Publique en Afrique" a été organisée à Dakar, Sénégal, les 5 et 6 Mai 2000. Des professionnels de la santé et des sciences sociales et des représentants d'universités de chaque région Africaine ont adopté à l'unanimité la Déclaration suivante:

### **CONSIDÉRANT QUE :**

- l'épilepsie est la maladie neurologique chronique sévère la plus fréquente, touchant plus de 50 millions de personnes dans le monde, dont 10 millions en Afrique, quels que soient la race, la religion, le sexe, l'âge et le statut social,
- l'épilepsie n'est pas une maladie infectieuse et les crises ne sont pas contagieuses,
- toute épilepsie peut être traitée de manière efficace et peu coûteuse,
- 3/4 des patients en Afrique n'ont pas accès aux soins de santé appropriés,
- l'information sur l'épilepsie, le personnel qualifié, les moyens diagnostiques, les médicaments anti-épileptiques, le traitement chirurgical ne sont pas disponibles pour la majorité des épileptiques, pour des raisons géographiques, financières ou culturelles,
- les croyances en des causes surnaturelles de l'épilepsie et dans le traitement traditionnel contribuent à la sous-utilisation des structures sanitaires, à la discrimination et à l'exclusion sociale,
- tous ces facteurs concourent à un handicap et une mortalité plus élevés en Afrique qu'ailleurs,
- l'épilepsie a un important retentissement physique, psychologique et social chez les personnes qui en souffrent et leurs familles,
- les enfants et les adolescents paient un lourd tribut à ce fléau,
- les causes évitables sont plus fréquentes en Afrique, notamment les infections, l'absence de surveillance des grossesses et des accouchements, les traumatismes crâniens et la consanguinité,
- l'épilepsie n'est pas suffisamment prise en compte dans les plans d'actions sanitaires,

**NOUS PROCLAMONS :** que l'épilepsie est une priorité de santé publique en Afrique et que les Gouvernements doivent développer un programme national spécifique permettant:

- ⇒ de prendre en compte les besoins concernant l'épilepsie en matière d'accès au personnel qualifié, aux moyens diagnostiques modernes, aux médicaments anti-épileptiques et au traitement chirurgical; d'information et de communication, prévention et insertion sociale,
- ⇒ d'améliorer la formation des professionnels en matière d'épilepsie,
- ⇒ d'améliorer la compréhension par le patient, son entourage et le public, de l'épilepsie, maladie neurologique universelle, non transmissible et curable,
- ⇒ de lutter contre les préjugés néfastes et les discriminations dans tous les aspects de la vie, en particulier à l'école et au travail,
- ⇒ d'insérer des actions de prévention et de traitement de l'épilepsie, dans les autres programmes nationaux de santé en matière de santé maternelle, infantile, mentale, des grandes endémies, des traumatismes et des pathologies vasculaires, et dans les programmes de réhabilitation à base communautaire,
- ⇒ de favoriser les échanges avec les tradi-thérapeutes,
- ⇒ d'encourager les secteurs public et privé, et les partenaires au développement, à s'impliquer dans les activités locales de la Campagne Mondiale contre l'épilepsie,
- ⇒ d'encourager la recherche fondamentale et appliquée sur l'épilepsie,
- ⇒ d'instituer une Journée Nationale contre l'épilepsie,
- ⇒ d'encourager la coopération régionale et continentale.

DAKAR, le 06 Mai 2000

